

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Direction régionale et interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France

Unité Territoriale Seine-Saint-Denis

Service Environnement et Urbanisme Réglementaire

Pôle Connaissance et Prévention des Risques

ARRETE n° - 2011 / 3350

relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et  
des locataires de biens immobiliers sur les risques  
naturels et technologiques majeurs situés  
sur la commune de Bagnolet

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre national du mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;  
**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 271-4 et L. 271-5 ;  
**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;  
**Vu** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;  
**Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 07-3642 du 3 octobre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs situés sur la commune de Bagnolet ;  
**Vu** l'élaboration par l'inspection générale des carrières de la carte d'aléas mouvements de terrain sur le territoire de la commune de Bagnolet ;  
**Considérant** l'obligation d'information prévue aux I, II et III de l'article L. 125-5 du code de l'environnement ;

**Sur** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

## ARRETE :

### Article 1er :

Le dossier d'information annexé à l'arrêté n° 07-3604 du 3 octobre 2007 susvisé est modifié. Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Bagnolet sont mis à jour dans le dossier d'information annexé au présent arrêté.

### Article 2 :

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés, et donnant des indications sur l'intensité des risques recensés lorsque cette dernière est connue ;
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier est librement consultable en mairie de Bagnolet, sous-préfecture de Bobigny et à la préfecture de Bobigny aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

### Article 3 :

Les informations contenues dans ce dossier sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L. 125-5 du code de l'environnement.

### Article 4 :

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune de Bagnolet et à la chambre départementale des notaires.

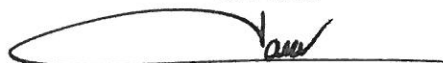
Le présent arrêté sera affiché en mairie de Bagnolet, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et accessible sur le site internet de la préfecture.

### Article 5 :

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, le directeur de cabinet, le sous-préfet d'arrondissement, le directeur de l'Unité territoriale Seine-Saint-Denis de la Direction régionale et interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France et le maire de la commune de Bagnolet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Bobigny, le 30 DEC. 2011

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Lambert', is written over a horizontal line.

Christian Lambert

## Commune de BAGNOLET

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2011/3350

du 30/12/11

mis à jour le

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

prescrit date 31 mars 2004

aléa **Mouvements de terrain**

prescrit date 23 juillet 2001

aléa **Mouvements de terrain dus  
au retrait-gonflement des  
argiles**

Les documents de référence sont :

**Carte des aléas liés aux anciennes carrières ( 1/50 000<sup>ième</sup> )**

Consultable sur Internet

**Carte des aléas liés au retrait-gonflement des argiles  
( 1/50 000<sup>ième</sup> )**

Consultable sur Internet

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

Les documents de référence sont :

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1

## pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Extrait au 1/100 000<sup>ième</sup> de la carte des aléas liés au retrait-gonflement des argiles**

(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte des aléas au 1/50 000<sup>ième</sup> )

**Extrait au 1/10 000<sup>ième</sup> de la carte des aléas liés aux anciennes carrières**







(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte des aléas au 1/5 000<sup>ième</sup> )

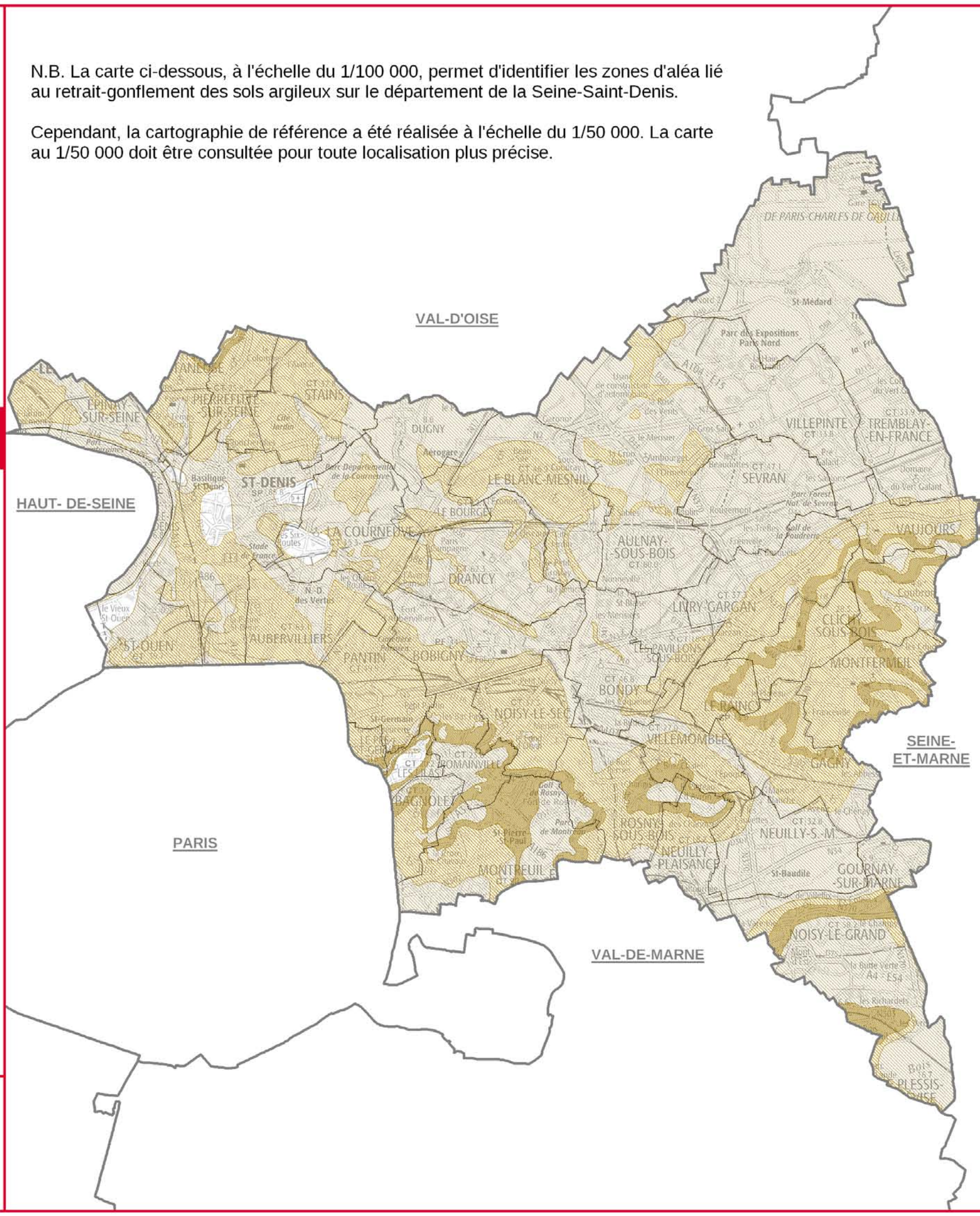
### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

# CARTE DE L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

-  ALÉA FORT
-  ALÉA MOYEN
-  ALÉA FAIBLE
-  ZONE A PRIORI NON ARGILEUSE, non sujette au phénomène de retrait-gonflement sauf en cas de lentille ou de placage argileux local non repéré sur les cartes géologiques actuelles
-  Limites communales
-  Limites départementales



N.B. La carte ci-dessous, à l'échelle du 1/100 000, permet d'identifier les zones d'aléa lié au retrait-gonflement des sols argileux sur le département de la Seine-Saint-Denis.

Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/50 000. La carte au 1/50 000 doit être consultée pour toute localisation plus précise.

Echelle : 1 / 100 000  
(pour une impression au format A3)

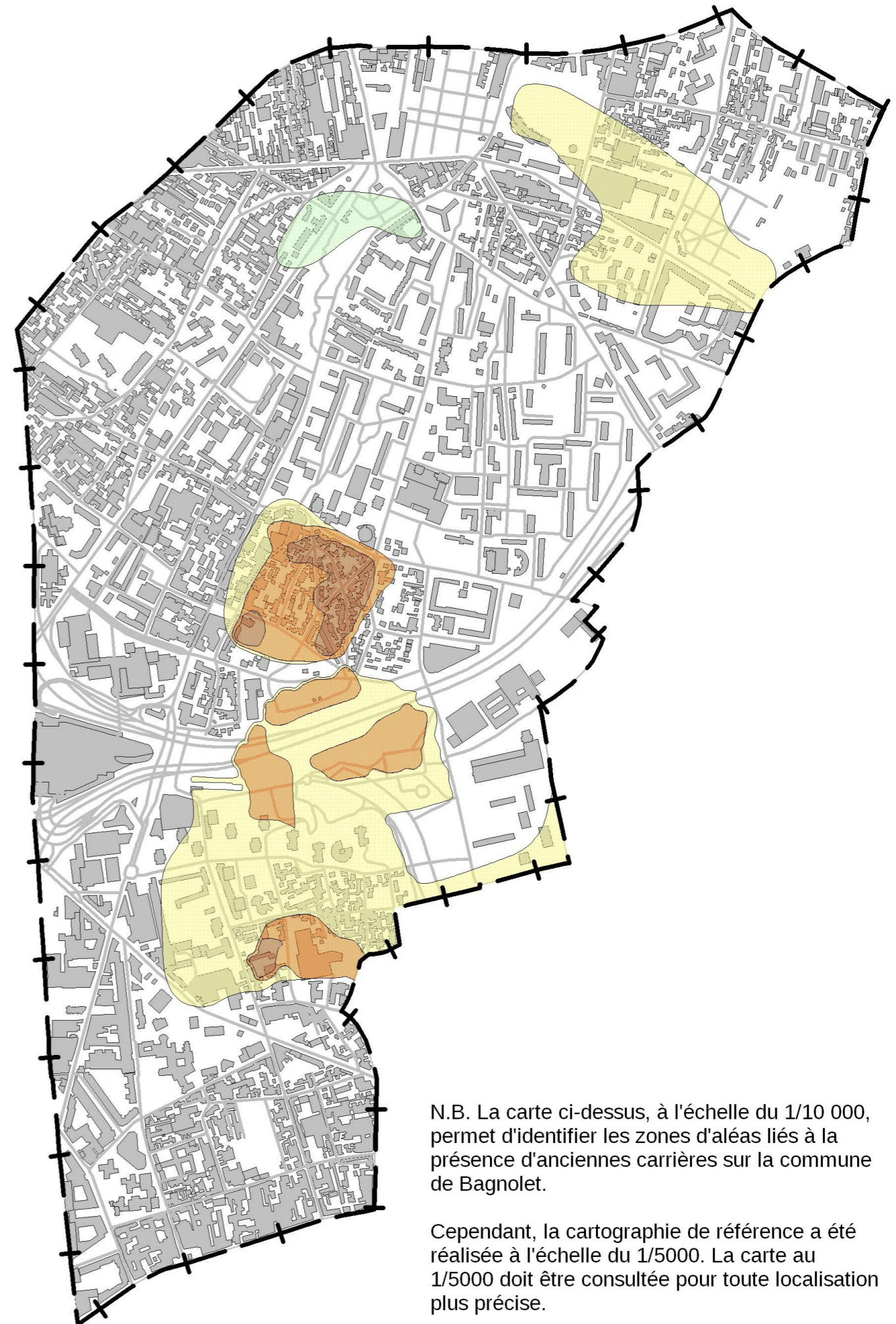
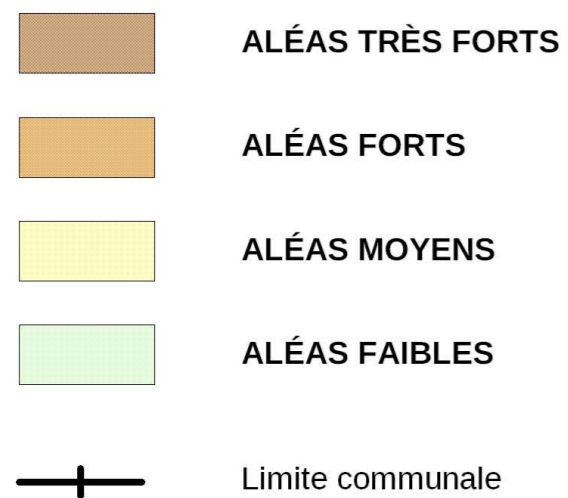


### Sources

Données : Aléas © UTEA 93 et BRGM 2007  
Fond de carte : SCAN 100 © IGN 2007  
Réalisation : UTEA 93 / SEUR / PCPR

## CARTE DES ALÉAS LIÉS À LA PRÉSENCE D'ANCIENNES CARRIÈRES

### COMMUNE DE BAGNOLET



N.B. La carte ci-dessus, à l'échelle du 1/10 000, permet d'identifier les zones d'aléas liés à la présence d'anciennes carrières sur la commune de Bagnolet.

Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/5000. La carte au 1/5000 doit être consultée pour toute localisation plus précise.

Echelle : 1 / 10 000

#### Sources

Données : Aléas © UTEA 93 et IGC 2011  
Fond de carte : BD TOPO © IGN 2008  
Réalisation : UTEA 93 / SEUR / PCPR

